

# Politique de Protection des Données à Caractère Personnel

(V1 février 2024)

La Société Qwarks s'efforce de vous apporter une information claire et pertinente sur la manière dont sont traitées les données à caractère personnel collectées dans le cadre de son activité.

Une Donnée à Caractère Personnel (DCP) désigne toute information qui se rapporte à une personne physique, identifiée ou identifiable directement ou indirectement.

Les activités de Qwarks donnent lieu à des traitements de données à caractère personnel en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation en vigueur, et notamment :

- le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »).
- La loi Informatique et liberté dans sa version issue de la loi du 2018-493 du 20 juin 2018
- Le décret 2018-687 pris en application de la loi CNIL 3

Cette Politique vient compléter et préciser les informations figurant dans les formulaires qui vous sont présentés, qu'ils soient sur un support papier ou numérique.

Elle a pour but vous fournir des informations sur la façon dont vos DCP sont traitées :

- les personnes dont les DCP sont traitées
- les catégories de DCP
- la façon dont elles sont collectées
- les finalités des traitements effectués et la base légale qui permet ces traitements
- les destinataires des DCP
- les mesures de protection de vos DCP
- les durées de conservation des DCP
- les droits des personnes et la façon de les exercer.

## Quelles sont les personnes dont les DCP sont traitées ?

Cette politique est applicable aux personnes physiques avec lesquelles Qwarks est en contact pour les besoins de l'activité.

Ces personnes peuvent être :

- des clients potentiels
- des clients personnes physiques, ou leurs représentants légaux ou habilités
- des intermédiaires tel qu'un gestionnaire de patrimoine
- des personnes physiques en relation avec Qwarks par un intermédiaire, que celui-ci soit une personne physique ou une personne morale
- des salariés ou prestataires de Qwarks
- les associés de Qwarks



## Quelles sont les catégories de DCP collectées et traitées ?

Qwarks ne traitera pas de DCP révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques ou concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique, ainsi que des données biométriques. Néanmoins, il est possible de collecter des informations sur des infractions pénales, dans le respect de la législation et dans le cas où la constatation de ces infractions empêcherait la contractualisation de la relation.

Les DCP Traitées sont :

- des données d'identification : état civil, identité, adresse postale, adresse électronique, téléphone, pièces d'identité, images, signatures, etc. ;
- des données liées à la vie professionnelle de la Personne : poste occupé, nom de l'employeur, lieu de travail, etc. ;
- des informations liées à la situation économique et financière de la Personne : revenus, situation financière et fiscale, etc. ;
- des données liées aux opérations et transactions (nature des opérations, dates, paiements, virements, montants, etc.) ainsi que tous types de communications en lien avec ces opérations (messagerie électronique par exemple)
- des données de connexion liées à l'utilisation des services en ligne : données d'identification et d'authentification aux espaces personnels, adresses IP, logs, cookies, données de navigation

## Comment sont collectées les DCP ?

- soit directement auprès de vous lors, d'une demande de renseignement sur le site internet, de la conclusion d'un contrat etc.
- soit auprès de partenaires tels que les gestionnaires de patrimoine
- soit auprès d'organismes dont la consultation nous est imposée par la législation (fichier ORIAS, banque de France)

Quelles sont les finalités et les bases légales pour lesquelles les DCP sont traitées ?

Finalités	Bases légales
<b>Prospects</b>	
Proposer les placements produits par Qwarks	Intérêt légitime
<b>Clients</b>	
Vous identifier dans notre système d'information, tenir votre compte de placement et vous rattacher les produits auxquels vous avez souscrits, suivre l'évolution de vos placements, produire des relevés et vous verser les bénéfices afférents	Obligation légale
Répondre aux obligations réglementaires sur l'identification des personnes dans le cadre de la lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme.	Obligation légale
Gérer la relation client : prise de RDV, gérer les pouvoirs éventuels et les signatures, effectuer des simulations, gérer les réclamations, les contentieux	Intérêt légitime
Réaliser les opérations de contrôle interne, des questionnaires de satisfaction	Intérêt légitime
<b>Salariés</b>	
Gérer la relation de travail, remplir les obligations de l'employeur	Contrat
Fournir des outils adaptés à votre emploi	Contrat
Régler les salaires et effectuer les déclarations obligatoires auprès des organismes sociaux	Obligation légale
Faire les recherches nécessaires de par la législation afin de vous permettre de travailler chez Qwarks	Obligation légale
<b>Fournisseurs</b>	
Passer des commandes	Contrat
Évaluer les contrats et les produits	Intérêt légitime
Régler les factures	Contrat
<b>Associés</b>	
Gérer les convocations, la tenue des assemblées et conseils d'administration	Obligation légale
Effectuer un compte rendu des délibérations	Obligation légale
Verser des dividendes ou jetons de présence et remplir les obligations fiscales qui en découlent	Contrat
<p><b>Dans le cas où un traitement ne répond pas aux bases légales citées, le consentement de la personne peut être demandé, assorti de l'information nécessaire pour lui permettre de consentir librement au traitement envisagé.</b></p> <p><b>Si un nouveau traitement est rendu nécessaire par un changement de législation, la personne est informée du changement par la modification de la politique.</b></p>	

## Quels sont les destinataires des DCP ?

- les autorités administratives et judiciaires notamment à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux dispositions du Règlement 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015
- les établissements ou institutions publics légalement habilités, pour se conformer à une réglementation émanant d'une autorité compétente ;
- les sous-traitants en matière informatique ou autres, partenaires ou prestataires participant à la réalisation de l'activité
- les experts-comptables, commissaires aux comptes dans le cadre de l'exécution de leur mission
- les héritiers et toutes personnes habilitées à obtenir communication d'informations dans le cadre d'une succession
- les organismes de prévoyance, de complémentaire santé et d'épargne collective à des fins d'affiliation des salariés

## Les mesures de protection des DCP

En aucun cas vos données personnelles ne sont cédées ou vendues à des tiers.

Toutes les mesures techniques et organisationnelles ont été prises pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de vos données personnelles afin de prévenir tous incidents influant sur leur sécurité, leur intégrité ou leur confidentialité.

Si malgré ces précautions, il survenait un incident constituant une violation de données personnelles vous concernant et présentant un risque pour vos droits et libertés, celle-ci sera notifiée auprès de la CNIL dans le délai réglementaire. Si cette violation s'avérait présenter un risque élevé pour vos droits et libertés, vous seriez informés des risques encourus et des moyens de vous en prémunir.

Les transferts de données à caractère personnel rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la confidentialité et la sécurité de ces données

Les DCP peuvent, à l'occasion des traitements listés ci-dessus, être communiquées à des destinataires établis dans un pays situé hors de l'Union Européenne.

Ces destinataires peuvent être situés dans des pays faisant l'objet d'une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne, ce qui garantit une protection équivalente à la législation européenne.

## Les durées de conservation des DCP

De manière générale, Qwarks conserve et traite les DCP pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité déclarée, augmentée des délais nécessaires à la liquidation des droits des parties, notamment en matière d'assurance et des durées légales de conservation et de prescription, notamment à des fins de preuve. Ceci afin de répondre aux obligations légales ou aux demandes des régulateurs et des autorités administratives ou judiciaires.

Le délai de conservation des DCP sont les suivants :

- pour les clients 10 ans après la fin de la relation contractuelle.
- pour les prospects maximum trois ans à compter du dernier contact avec la personne, que celle-ci soit un intermédiaire ou un client direct.
- les données de connexion sont conservées pour une durée maximale de 13 mois.
- les informations ayant un caractère comptable sont conservées pendant une durée de 10 ans
- les DCP des salariés ayant quitté l'entreprise sont conservées pendant 5 ans. La mise en œuvre du coffre-fort électronique leur assure un accès à leurs bulletins de paie pendant 50 ans ou jusqu'au 75 ans du salarié.

## Quels sont les droits attachés aux DCP et comment les exercer ?

- le droit d'accès permet à une personne d'obtenir des informations concernant le traitement de ses DCP. Le droit d'accès peut se trouver limité lorsque la réglementation le prévoit comme le cas de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- le droit de rectification permet de rectifier et mettre à jour des données inexacts ou incomplètes.
- le droit de demander la suppression de DCP peut être exercé dans les conditions prévues par la loi (en matière de prospection commerciale ou lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.
- le droit de demander la limitation du traitement de vos DCP dans le cas d'une inexactitude, le temps de rectifier celle-ci.;
- le droit de demander la portabilité de certaines de vos DCP lorsque le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés, et est fondé sur le consentement ou l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles. Les DCP sont alors remises dans un format structuré couramment utilisé et lisible par machine.
- le droit de retirer votre consentement lorsque le traitement a pour base légale le consentement.
- le droit d'opposition peut être exercé lorsque la base légale du traitement est l'intérêt légitime, sauf si des motifs légitimes et impérieux prévalent sur vos intérêts et droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Il peut être exercé sur le traitement des DCP à des fins de prospection commerciale sans avoir à justifier votre demande.

Nous utilisons des pixels de tracking afin de savoir si les courriels de prospection ont été ouverts dans le but d'optimiser la communication commerciale. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de ce tracking, il vous exercer votre droit d'opposition à la prospection commerciale par voie électronique.



Ces droits peuvent être exercés auprès du DPO de Qwarks en écrivant par courrier accompagné d'un justificatif d'identité :

- à l'adresse suivante: Délégué à la Protection des Données - Qwarks - 92, cours Lafayette – 69003 LYON
- ou par mail : [dpo@qwarks.fr](mailto:dpo@qwarks.fr)

Concernant le droit d'opposition au traitement de vos DCP à des fins de prospection commerciale, ce droit peut être exercé à tout moment pour les courriels en cliquant sur le lien de désinscription figurant en bas de tout courriel de prospection commerciale.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, ou sur leur site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).